



SNPTP

COMMUNIQUÉ

Concours techniques internes et externes

Organisation du tronc commun de la formation initiale à la prise de poste (FIPP) et information des candidats et lauréats de concours

Précisions

Les lauréats externes et internes des concours techniques (de même que les 41-39-2, les avancements au choix, les BOE...) bénéficient du tronc commun de 5 jours de formation prévu dans le dispositif FIPP.

Les personnels du ministère de la défense, candidats aux concours, peuvent obtenir l'information en amont auprès du responsable de formation (RF) en GSBdD ou en direction (pour l'administration centrale) dont ils relèvent.

A ce stade, néanmoins, le RF ne sera pas en capacité de préciser une date de mise en formation puisque les sessions ne sont pas encore programmées par le CFD, opérateur des FIPP.

Les lauréats (externes et internes) des concours techniques 2015 seront, après leur affectation, informés par leur RF dès que ces derniers disposeront des dates de sessions proposées.

Commentaire FO

Nous rappelons que depuis des années **FO** demande la mise en place d'un vrai parcours professionnel pour les agents, quel que soit leur mode d'avancement.

Nous parlons de formation diplômante et de reconnaissance professionnelle, qui doivent être inscrites dans le parcours.

Paris, le 5 novembre 2015